

Conseil Municipal du 5 novembre 2015
Compte-rendu

L'an deux mil quinze, le cinq du mois de novembre, le Conseil Municipal de la Commune de BOURBON-LANCY s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mme Edith GUEUGNEAU, Maire, en suite de la convocation faite le 29 octobre 2015 en application de l'article L. 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présents : Mme GUEUGNEAU, Maire, M. RAYMOND, Mme HUCHET, M. CENARD, Mme BRENON, M. BRIGAUD, Mme DUCROIZET, M. JACOB, Mme COURTIAL, Adjoints, M. BAJAUD, Mme BERNARDIN, MM. CHARBONNIER, DRAPIER, Mme ELHARAT, M. FERREIRA, Mme FORET, M. GAUTHIER, Mmes GOURY, GRIVOT, MM. GRONFIER, JOLY, LOUIS, Mmes ALFANO, MAILLOT, MARION, M. PACAUD, Mme PACOT, M. PAILHAREY, Conseillers Municipaux.

Représentée : Mme GOULINET (par Mme BRENON), Conseillère Municipale,

Excusé :

Secrétaire de séance : Mme BERNARDIN, Conseillère Municipale

Mme la Députée-Maire ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures et procède à l'appel nominal des conseillers municipaux.

Le quorum étant atteint le Conseil Municipal peut débiter.

Adoption du compte-rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2015

Mme la Députée-Maire soumet à l'approbation le compte-rendu du Conseil Municipal du 16 septembre 2015 et demande s'il y a des observations.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

M. DRAPIER souhaite répondre aux propos tenus lors du dernier Conseil Municipal sur l'étude effectuée et les préconisations des travaux à réaliser pour la qualité de l'eau du plan d'eau du Breuil. L'étude a été proposée par la Lyonnaise des Eaux à l'époque. Les préconisations de travaux à réaliser portaient sur les déversoirs d'orage, sur les bassins de rétention, sur le collecteur autour du plan d'eau. Suite à ces préconisations, des réglages ont été effectués sur les déversoirs d'orage en amont du plan d'eau. Un gros travail a été réalisé à « Boussy » pour récupérer l'eau depuis la Place des Enclos et ne pas la renvoyer dans le réseau unitaire mais la laisser en surface. Une des idées était que, plutôt que de changer les déversoirs d'orage, il fallait limiter la charge en amont. Cela a entraîné les travaux de « Boussy » et cela n'est pas négligeable en termes de conséquences par rapport à cette étude. De plus, cela a amené au curage régulier du bassin amont de rétention. La plus importante des préconisations était le doublement du collecteur autour du plan d'eau pour avoir un réseau eaux usées et eaux pluviales. Lors du travail en commission sur cette problématique, les techniciens ont fait valoir qu'il était à priori inconséquent de doubler le collecteur en amont et de ne pas voir l'état du collecteur en aval. Les décisions prises sur la réflexion qui a été menée après l'étude, ont été d'engager des travaux pour 1 000 000 d'euros toutes taxes comprises en aval du plan d'eau pour changer le collecteur.

M. DRAPIER précise que systématiquement l'on donne l'impression que les élus d'avant faisaient n'importe quoi, l'étude a été prise en compte et a amené un certain nombre de réalisations. En ce qui concerne le plan d'eau cela a sans doute permis de limiter les risques mais pas de solutionner tous les problèmes. Il ne faut donc pas dire que rien n'a été fait avant la nouvelle mandature.

Mme la Députée-Maire pour revenir sur le sujet du plan d'eau, indique que lors d'une rencontre récente avec le groupe SUEZ, il a été démontré que des travaux devaient être réalisés sur le réseau vers le magasin Bi1 et sur la Petite Murette. Des travaux ont certes été réalisés sur le collecteur qui va en direction de la station d'épuration, mais d'autres sont également à réaliser. Notamment, sur le collecteur qui va jusqu'au quartier thermal et là ce sont de travaux énormes. Aujourd'hui des préconisations restent à mettre en œuvre car beaucoup de travaux sur les réseaux n'ont pas été faits.

Mme la Députée-Maire précise qu'elle a rencontré l'Agence Régionale de Santé en raison des problèmes de qualité de l'eau qui persistent au plan d'eau avec des teneurs en cyanobactéries très élevées. La pêche vient d'être à nouveau autorisée, mais sans la consommation du poisson. Il faut se poser des questions, beaucoup de critères entrent en compte, l'eau chaude, la douceur de la saison, les méthodes de raccordement des maisons. C'est un engagement coûteux.

M. DRAPIER précise que beaucoup a été fait et que beaucoup reste à faire, mais qu'il ne faut pas dire que rien n'a été fait.

Désignation d'un secrétaire de séance

Conformément à l'article L 2121-15 du CGCT, le secrétaire de séance doit être désigné par le Conseil Municipal. **Mme la Députée-Maire** propose Mme BERNARDIN.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Information sur les décisions du Maire prises sur délégation

16/10/15	021	Avenant n°1 en moins-value pour la mission de maîtrise d'œuvre du centre technique municipal	-17 330 € HT
26/10/15	022	Bail commercial M LARVOR au 01.11.2015– Zone artisanale des forges	
26/10/15	023	Avenant n°2 en plus-value au marché de réhabilitation des anciennes écuries Puzenat	9 009 € HT

Mme la Députée-Maire présente les décisions.

La décision 021 est relative à une moins-value sur la mission de maîtrise d'œuvre du Cabinet IMHOLZ pour le centre technique municipal suite à la modification du projet initial. Le projet a été modifié en raison du futur transfert du service « bâtiment » dans les locaux des anciens Ets GUY HF.

La décision 022 concerne la signature d'un bail commercial avec M. LARVOR en raison de la fin du bail précaire. Le loyer est inchangé au montant de 150 € par mois.

La décision 023 est relative à la signature d'un avenant pour les travaux de retrait de l'amiante des locaux jouxtant « La Forge ». L'estimation initiale ne correspondait pas à la valeur réelle des travaux à réaliser.

M. JACOB pense que l'artisan avait mal évalué les travaux à réaliser.

M. DRAPIER informe que les relations avec l'entreprise concernée ont toujours été délicates.

Mme la Députée-Maire précise que les difficultés rencontrées sont également une conséquence d'un mauvais suivi des travaux par l'architecte. Toutefois, aujourd'hui il est nécessaire d'avancer dans les travaux.

M. RAYMOND ajoute que l'artisan indique qu'il n'avait pas valorisé le désamiantage des murs. L'architecte a précisé que, pour lui, la description du marché était claire.

Affaires générales

Accord local de répartition des délégués de la Commune de Bourbon-Lancy au sein du Conseil Communautaire entre Somme et Loire

Mme la Députée-Maire rappelle que la Loi de 2010 sur les Collectivités Territoriales offrait la possibilité de définir la répartition des délégués au sein du Conseil Communautaire. Une alchimie intéressante avait été trouvée. Les délégués de la Commune de Bourbon-Lancy étaient au nombre de 10 et ensuite une répartition s'était faite selon les Communes et cela avant la fusion avec la Communauté de Communes d'Issy-l'Evêque.

Le 20 juin 2014, le Conseil Constitutionnel a déclaré que les accords locaux étaient non constitutionnel au regard de l'article 3 de la Constitution. De ce fait, la décision du Conseil Constitutionnel a eu des incidences immédiates puisque qu'elle s'est appliquée à toutes les opérations, à partir du 23 juin 2014, qui visaient à répartir les sièges d'un Conseil Communautaire au sein des Communes membres. La loi n° 2015-264 du 9 mars 2015 a autorisé à nouveau un accord local avec un cadre très défini.

Récemment une réélection s'est produite à Gilly-sur-Loire, dans ce cas de figure il est nécessaire de se mettre en conformité avec les nouvelles dispositions législatives. Le droit commun attribuait 19 sièges à la commune de Bourbon-Lancy. La Commune propose d'adopter un accord local qui prévoit 17 conseillers afin de privilégier les petites Communes et de valoriser leurs élus. Ce changement entraîne toutefois la perte de délégués pour certaines communes : Grury, Saint-Aubin-sur-Loire et Maltat perdent un conseiller communautaire.

Les Communes membres disposent de deux mois à compter de l'évènement pour s'accorder à la majorité qualifiée sur une répartition conformément aux nouvelles règles.

Il est donc demandé au conseil municipal de Bourbon-Lancy d'approuver cet accord.

M. CENARD tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'un renouvellement du Conseil Communautaire, mais qu'il s'agit d'une modification de la répartition des représentants et de les compléter. Il évoque ce qui a amené le Conseil Constitutionnel a déclaré l'accord local illégal.

M. DRAPIER souhaite connaître le ressenti des petites Communes suite à cette nouvelle répartition. Il pense qu'il est nécessaire de garder une relation de confiance avec les élus communautaires. Par ailleurs, il indique qu'il est important que le poids de la Commune Centre soit conforté et renforcé car au moment des futures fusions dans le cadre de l'élargissement des périmètres communautaires, de nouvelles négociations seront réalisées.

Mme la Députée-Maire répond que la position de la Commune de Bourbon-Lancy de passer à 17 conseillers a été appréciée.

M. CENARD rappelle que la Loi prévoyait une répartition standard qui était plus favorable à Bourbon-Lancy. Le choix fait est donc assez équilibré et a été très bien perçu.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Désignation des délégués de la Commune de Bourbon-Lancy au sein du Conseil Communautaire entre Somme et Loire

Mme la Députée-Maire indique que suite à l'accord local qui permet d'avoir 17 représentants, il est nécessaire de procéder à l'élection de 7 nouveaux conseillers communautaires au scrutin de liste à un tour, à la représentation proportionnelle à l'entier inférieur et selon la règle de la plus forte moyenne. En accord avec les représentants de l'opposition, des listes ont été établies sur lesquelles ont été apposés les noms des candidats.

Mme la Députée-Maire énonce les candidats pour chaque liste :

Liste Jean-Paul GAUTHIER : Sylvie MAILLOT, Francesca ALFANO

Liste Jean-Paul DRAPIER : Martine MARION, Pascal PAILHAREY

Liste Edith GUEUGNEAU : Jean-Marc BRIGAUD, Françoise FORET, Hubert LOUIS, Michèle COURTIAL, Bruno CHARBONNIER, Eloïse ELHARAT, Jean-Louis BAJAUD

Mme la Députée-Maire, en tant que Présidente de séance fait procéder au scrutin en appelant les élus nominativement. Mme BERNARDIN, Secrétaire de séance comptabilise les votes.

Il est procédé au dépouillement, Mme la Députée-Maire proclame les voix obtenues par chaque liste :

Liste Jean-Paul GAUTHIER : 3 voix

Liste Jean-Paul DRAPIER : 4 voix

Liste Edith GUEUGNEAU : 22 voix

La répartition des sièges est opérée, **Mme la Députée-Maire** annonce le nom des délégués communautaires supplémentaires qui sont élus :

- Jean-Marc BRIGAUD
- Françoise FORET
- Hubert LOUIS
- Michèle COURTIAL
- Bruno CHARBONNIER
- Eloïse ELHARAT
- Martine MARION

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Demande de renouvellement de la dénomination « commune touristique »

Mme la Députée-Maire donne la parole à M. RAYMOND pour présenter le dossier.

M. RAYMOND reprend le cadre législatif de la dénomination de « commune touristique ». Il indique que ce classement est préparatoire à un autre classement qui est le classement en « station de tourisme ». Il précise qu'il faut être « commune touristique » pour être « station de tourisme classée », les deux sont totalement inter dépendant. Le classement « commune touristique » est valable 5 ans, celui de « station touristique » est de 12 ans.

Mme la Députée-Maire indique qu'il s'agit d'une vraie reconnaissance par rapport à la station thermale.

M. DRAPIER souhaite préciser que le dossier de « station de tourisme classée » est très important à constituer et que cela représente un gros travail. Bourbon-Lancy a été la première Commune de Saône et Loire à obtenir ce classement. Il indique que la Loi est tout de même aberrante car la Commune est « station de tourisme classée » qui est le plus haut classement et qu'il faut tout de même être classé « commune touristique ».

Mme la Députée-Maire répond qu'effectivement il est nécessaire de revoir la législation mais qu'il est tout de même obligatoire de se mettre en conformité.

M. LOUIS souhaite savoir si la Ville d'Autun est classée.

M. RAYMOND répond que non.

Mme la Députée-Maire ajoute qu'il est nécessaire de monter un dossier et que cette Commune n'en éprouve peut-être pas la nécessité.

M. RAYMOND indique à M. LOUIS qu'il pense à l'aspect histoire, archéologie et patrimoine, mais que dans le classement d'autres choses entre en compte. L'aspect hébergement est très important. De plus, c'est peut-être une volonté politique car cela entraîne des contraintes fortes.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Demande de renouvellement de l'autorisation pour exploiter les jeux au casino de Bourbon-Lancy

Mme la Députée-Maire indique que la demande a été déposée en Mairie le 15 octobre et qu'il est nécessaire de donner un avis pour que le dossier soit transmis au Ministère.

Mme PACOT interroge pour savoir la périodicité de renouvellement.

Mme la Députée-Maire précise que cela est relatif à chaque jeu exploité et indique que la demande porte sur les jeux suivants :

- Black Jack, Roulette anglaise électronique et machines à sous

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Approbation du règlement intérieur de la halte-garderie

Mme la Députée-Maire donne la parole à Mme DUCROIZET pour effectuer la présentation du dossier.

Mme DUCROIZET précise que la Directrice de la halte-garderie a élaboré un règlement intérieur à la demande et suite aux recommandations de la Caisse d'Allocations Familiales.

Mme la Députée-Maire indique que ce document a été envoyé en même temps que la convocation au Conseil Municipal afin que chaque élu puisse en prendre connaissance.

Mme PACOT fait remarquer, qu'en page 2 de ce règlement, il est indiqué les mots « soulager les parents ». Elle demande à supprimer cette phrase car elle pense que l'on ne doit pas juger le besoin des familles.

Mme la Députée-Maire répond que l'objectif est d'apporter un service aux familles.

Mme DUCROIZET précise que cela reflète le questionnaire rempli par les familles lors de l'enquête effectuée pour le projet d'un multi-accueil.

Mme la Députée-Maire indique que le mot ne sera pas changé pour l'instant.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Affaires financières

Budget annexe avec TVA « loyers » - Souscription d'un emprunt auprès de la Banque Postale et remboursement anticipé de l'emprunt auprès du Crédit Agricole Centre Est

Mme la Députée-Maire laisse la parole à M. BRIGAUD pour cette présentation sur un sujet déjà évoqué qui est la renégociation d'emprunt.

M. BRIGAUD indique que dans la continuité de ce qui avait été annoncé au précédent Conseil Municipal, la restructuration du prêt contracté pour la réalisation de travaux à Celtô et Focal a été demandée au Crédit Agricole Centre Est.

Ce prêt réalisé en 2013 portait sur un montant de 1 500 000 € à rembourser sur une durée de 15 ans au taux de 4.98 %. Le Crédit Agricole a proposé de reprendre le capital restant dû à ce jour soit 1 320 000 € et de décompter l'indemnité de remboursement anticipé pour 80 000 € soit un nouveau prêt à contracter de 1 400 000 €. Le taux proposé était de 2.32%.

La Banque Postale qui cherche à pénétrer le marché des Collectivités avait démarché la Commune et a proposé de faire la même opération au taux de 1.45%, ce qui est très intéressant.

Le Crédit Agricole a précisé qu'il ne pouvait pas s'aligner sur cette offre.

Deux solutions étaient possibles, soit de repartir sur la durée initiale de 15 ans ou de repartir sur la durée restant à courir aujourd'hui soit 12 ans ½.

En raisonnant à court terme, il aurait été plus intéressant de minorer les dépenses de la Commune pour les 3 à 4 ans à venir que de repartir sur 15 ans, mais en raisonnant à long terme, pour le bien de la Collectivité il est plus intéressant de limiter la durée à 12 ans ½ et c'est le choix qui a été fait.

Il est donc souscrit un prêt de 1 400 000 € au taux de 1.45% auprès de la Banque Postale pour le remboursement anticipé du Crédit Agricole pour 1 320 000 € ainsi que 80 000 € d'indemnité de remboursement anticipé.

Comparativement au niveau des engagements, les échéances annuelles du prêt existant aujourd'hui s'élevaient à 143 000 € et le nouveau prêt les fait tomber à 123 000 € à partir de 2016.

Sur l'engagement global sur les 12 ans ½ restant, au Crédit Agricole la Commune aurait assumé une charge de 1 782 000 € et la Commune assumera avec le prêt à la Banque Postale une charge de 1 533 000 €, soit une économie de 249 000 €.

Aujourd'hui, avec les prêts renégociés à la Banque Populaire et au Crédit Agricole, l'économie annuelle se monte à 43 000 €, répartie sur plusieurs budgets soit un gain global de 548 000 €.

Mme la Députée-Maire précise que cela fait plus d'un an que ce dossier est travaillé et 548 000 € d'économie c'est très important. Elle précise que les emprunts qui avaient été contractés étaient à un taux normal.

M. BRIGAUD souhaite préciser qu'il est tout de même « amer » car un prêt de 1 600 000 € avait été contracté à la Caisse d'Epargne, aujourd'hui il reste environ 1 400 000 € à rembourser. Ce prêt peut être comparé avec celui du Crédit Agricole, la Caisse d'Epargne a accepté de renégocier en comptant une indemnité de remboursement anticipé. Pour la même durée restante qu'au Crédit Agricole, l'indemnité demandée est de 450 000 €. Le contrat est donc très verrouillé et cela ne sert donc à rien de le renégocier.

M. DRAPIER dit qu'il est du devoir de toute municipalité de renégocier et la baisse des taux offre de belles conditions aux Collectivités. Toutefois, il pense qu'il existe un petit sentiment d'inquiétude sur le contexte d'investissement en France.

M. BRIGAUD répond qu'avoir un taux à 1.45% est effectivement très bas et que la marge pour la banque ne doit pas être très importante, mais dans le cas de la Banque Postale, celle-ci cherche à pénétrer le marché des Collectivités.

Mme la Députée-Maire retient que c'est une belle économie réalisée grâce à la renégociation.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Prise en charge des frais d'obsèques et recours contre les héritiers

Mme la Députée-Maire donne la parole à Mme COURTIAL pour la présentation du dossier.

Mme COURTIAL indique qu'une personne dépourvue de ressources suffisantes, décédée à Bourbon-Lancy, a été inhumée dans le cimetière communal. Cette prise en charge s'élève à 1222,90 euros selon la facture établie par l'entreprise de pompes funèbres BASSLER. Il est donc demandé au Conseil Municipal d'accepter la prise en charge des frais d'obsèques de cette personne et d'autoriser à mettre en œuvre une procédure de recours contre les héritiers du défunt. Elle précise que l'obligation alimentaire des enfants pour les parents comprend les frais funéraires et complète en indiquant que cette obligation vaut même si les enfants ont renoncé à la succession.

Mme la Députée-Maire rappelle que ce cas s'est déjà produit et cela indique tout de même que la personne était en grande précarité.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Adoption de crédits pour le paiement des frais de restauration et d'hébergement

Mme la Députée-Maire demande de voter une enveloppe de crédits par anticipation de 7000 €, cela pour faciliter la prise en charge financière des frais occasionnés par les réceptions officielles. Elle indique que la même enveloppe a été votée l'année dernière et que les frais représentés par l'anniversaire du jumelage et la réception des délégations sur une année s'élève à 4978 €. Elle précise qu'il est normal de bien accueillir et que cela entre dans les obligations de la ville.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Subvention exceptionnelle pour l'Amicale Boules

Mme la Députée-Maire donne la parole à M. PACAUT pour la présentation du dossier.

M. PACAUD indique que l'Amicale Boules a présenté une demande de subvention de 400 € pour recevoir le club de boules de Marignier en Haute-Savoie. Les membres du club de Bourbon-Lancy ont été reçus à Marignier et ils accueillent à leur tour ce club. Le projet des clubs est de se jumeler afin d'organiser d'une part des rencontres sportives mais aussi de promouvoir et de faire mieux connaître respectivement leurs villes, leurs départements et leurs régions. Il communique le déroulé de cette rencontre.

Mme la Députée-Maire précise que différentes associations font la promotion de la Commune lors d'échanges sportifs ou culturels avec d'autres clubs. C'est dans ce cadre qu'il importe de les soutenir financièrement.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Subvention exceptionnelle pour Madame KERSUZAN

Mme la Députée-Maire donne la parole à M. PACAUT pour présenter le dossier.

M. PACAUT indique que depuis quelques années, un soutien financier est apporté à Mme KERSUZAN, sportive de haut niveau, qui pratique le cross canin et s'est distinguée à plusieurs reprises dans cette discipline.

Mme la Députée-Maire précise qu'une subvention de 400 € lui a été attribuée en 2011 et 2013. Il est proposé de lui accorder une subvention de 200 €. Comme elle représente la Commune dans les différentes compétitions dans lesquelles elle est engagée, il est également proposé de lui fournir de la documentation et de travailler avec l'Office de Tourisme pour lui permettre de faire la promotion de Bourbon-Lancy.

Mme la Députée-Maire ajoute que Mme KERSUZAN écrit actuellement un livre.

M. LOUIS complète en indiquant que le livre se nomme la géologie du sud de la Bourgogne. Il informe qu'elle est la petite-fille de Georges GUINGOUIN qui est mort en 2005 et était le premier maquisard de France, nommé également le Préfet du maquis. D'ailleurs, elle organise tous les ans avec les élèves de 3^{ème} du Collège un voyage à Ouradour-sur-Glane et au Mont Gargan où son grand-père s'est illustré. De nombreuses publications évoquent son grand-père.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Attribution d'une subvention complémentaire à la Société Philharmonique

Mme la Députée-Maire indique qu'après avoir demandé le projet de la Sté Philharmonique, la Commune s'était engagée à apporter une subvention complémentaire. Elle évoque le travail effectué avec la Présidente, le trésorier de l'association et M. BRIGAUD. Elle rappelle l'obligation du Conseil Départemental d'avoir un budget différencié entre l'animation et l'école de musique.

M. BRIGAUD ajoute que la réunion de travail s'est bien déroulée et qu'il a constaté une diminution de fréquentation de l'école de musique. Plus d'adultes fréquentent l'école et c'est inquiétant pour l'avenir de cette école. De plus, moins de tuteurs interviennent d'où la nécessité d'avoir recours à des professeurs et cela augmente le coût du personnel.

Mme la Députée-Maire précise que la convention d'objectifs et de financement a été retravaillée par rapport à celle transmise aux élus. Les modifications apportées sont nommées pour que chacun puisse en prendre acte.

M. DRAPIER dit qu'il est très bien de solder cette subvention et qu'il est persuadé que la Sté Philharmonique reste une association fragile et très engagée dans la Ville. Sur les enjeux financiers, il regrette que l'on ait eu une exigence qui paraissait suspicieuse en juin lors du vote de la subvention. Si l'on compare les charges pour les écoles de musique dans les villes voisines, les charges pour Bourbon-Lancy sont vraiment limitées. Il est vrai que l'association a besoin de soutien car elle est fragile et extrêmement sollicitée.

Mme la Députée-Maire répond qu'il n'y avait pas de suspicion et rappelle que suite aux élections municipales, les associations qui avaient un budget important ont rencontré la Municipalité pour évoquer leurs projets. Aucune démarche dans ce sens n'a été faite par la Sté Philharmonique à cette époque et de fausses informations ont été répandues.

Mme la Députée-Maire ajoute que la Société Philharmonique est dirigée par une jeune Présidente qui a besoin d'être accompagnée. La proposition d'accompagnement de cette association a été faite par la Municipalité. La Municipalité se fait écho des animations de la Société.

Mme HUCHET revient sur la baisse des effectifs de l'école de musique et précise que toutes les associations ont vu une baisse des effectifs.

Mme la Députée-Maire répond que les temps d'activités périscolaire ont effectivement perturbé le fonctionnement des associations. Elle rappelle que la Municipalité donne tout son soutien à la Sté Philharmonique.

Elle propose de délibérer pour attribuer une subvention complémentaire de 10 000 €.

➤ **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Subvention « rénovation de façade »

Mme la Députée-Maire rappelle qu'une enveloppe de crédits de 12 000 € a été inscrite au budget. A ce jour, deux demandes ont été acceptées pour un montant total de subvention de 4 000 €.

La SCI 2GM a présenté une demande de subvention pour les travaux de rénovation de façade de l'immeuble situé 13 bis rue d'Autun à Bourbon-Lancy, le montant des travaux pouvant être subventionnés est de 5 662,50 € et la subvention potentielle est de 1 699,00 €.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Personnel

Recrutement d'un technicien territorial

Mme la Députée-Maire indique qu'un agent contractuel à temps complet, en qualité de technicien au service bâtiment, sur le poste vacant de technicien territorial de 1^{er} grade, a été recruté le 2 novembre 2015. Après avoir reçu plusieurs personnes, qui ne répondaient pas aux attentes de la Municipalité pour le poste de Directeur des Services Techniques, M. ZAK a été recruté en tant que technicien et il doit apporter beaucoup de soutien à M. PERROT.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Régime indemnitaire

Mme la Députée-Maire indique le cadre réglementaire du régime indemnitaire, qui constitue une rémunération accessoire, qui s'ajoute au traitement de base soumis à la grille indiciaire. C'est un outil de management et de motivation supplémentaire qui permet de valoriser le travail demandé aux agents. Il est proposé d'intégrer l'Indemnité Spécifique de Service (ISS), au sein de la filière technique pour les agents stagiaires, titulaires et contractuels.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Modification du tableau du personnel

Mme la Députée-Maire présente les modifications à apporter au tableau des effectifs :

Grade	Tableau des effectifs avant le 05/11/2015	Tableau des effectifs au 01/01/2016
Filière animation		
Adjoint d'animation 2 ^{ème} classe Temps Complet	6	7
Filière technique		
Adjoint technique 2 ^{ème} classe Temps Complet	19	18
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Temps Complet	9	8
Filière administrative		
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe Temps Complet	3	5
Filière culturelle		
Conservateur du patrimoine Temps Partiel 50%	0	0.5

Mme la Députée-Maire indique que la création du poste de conservateur du patrimoine à 50%, est un projet travaillé avec la Commune de Marcigny, pour mener à bien une mission scientifique et culturelle. La D.R.A.C. fait obligation de créer ce poste sur un an.

M. RAYMOND indique que la création du demi-poste est la première étape pour le rassemblement des collections, en se proposant de devenir une antenne spécialisée du Centre d'Interprétation de l'Architecture et du Patrimoine du Pays (CIAPP).

Le poste créé est partagé avec Marcigny car cette Commune a la même problématique que Bourbon-Lancy et le projet sera validé dans le cadre du CIAPP si l'on peut justifier d'une antenne spécialisée

sur l'ensemble du Charolais-Brionnais. Actuellement, il existe une antenne spécialisée sur la Maison du Charolais.

Cette mission scientifique et culturelle sera financée par moitié par les deux Communes. Elle sera également subventionnée par la DRAC, qui aujourd'hui ne peut pas indiquer le taux de subvention.

Mme la Députée-Maire précise que le budget de la culture, au niveau national, a augmenté de 2.7%, cela permettra peut-être d'avoir une meilleure subvention.

Sur ce sujet, **Mme la Députée-Maire** indique la venue récente de M. Hubert PUZENAT qui a été accueilli par M. LOUIS. M. PUZENAT souhaite donner toute une collection à la Ville de Bourbon-Lancy, à condition qu'il y ait un vrai projet culturel sur la Commune.

M. LOUIS complète en précisant que la collection est composée de 15 tableaux représentant la famille PUZENAT et un bronze qui a été offert par les ouvriers à M. PUZENAT Claudien et qu'il souhaiterait le voir dans l'entreprise. M. PUZENAT a également offert à M. Henri MAUPAS le diplôme officiel d'officier des palmes académiques de M. PUZENAT et cela parce que M. MAUPAS est devenu un spécialiste de la famille PUZENAT. Il a également rencontré M. Bernard DUCLOCHER dans le cadre de l'exposition 14-18. Il reviendra en Janvier et en Juin pour rencontrer notamment les scolaires.

Mme la Députée-Maire précise qu'une réception sera organisée pour officialiser ce don.

M. LOUIS complète en indiquant que M. PUZENAT a visité Bourbon-Expo. Des œuvres d'art y sont exposées et il est nécessaire de penser à les préserver.

Mme la Députée-Maire indique que M. PUZENAT est également passionné des jardins.

M. LOUIS précise qu'il est spécialisé dans l'art topiaire, il fait des topiaires expressionnistes et est considéré comme architecte paysagiste de renom.

M. DRAPIER ajoute que le CIAPP est un grand travail et que l'association avec Marcigny est une très bonne idée pour faire groupe et pour pouvoir mettre en valeur le patrimoine et participer à l'économie culturelle du Charolais. Il précise que le contact avec M. PUZENAT est ancien. Il complète en indiquant que l'avantage du CIAPP est d'amener des moyens du Pays Charolais-Brionnais.

Mme la Députée-Maire répond qu'avec la fusion des régions l'on ne connaît pas les fonds qui seront attribués au Pays.

Mme la Députée-Maire propose de délibérer.

- **Accord à l'unanimité des membres présents et représentés**

Informations diverses

Lyonnaise des eaux - Présentation du rapport annuel 2014 du délégataire

M. JACOB présente le rapport.

La Délégation de Service Public de l'eau potable a été reconduite auprès de la Lyonnaise des Eaux à compter du 15 janvier 2014 et jusqu'au 31 décembre 2025. Chaque année, le délégataire du service public de l'eau a l'obligation conformément au décret 2005-236 du 14 mars 2005 de fournir le rapport annuel d'activité qui doit ensuite être présenté en Conseil Municipal. Ce rapport prévoit notamment la synthèse de l'année, la qualité du service et les comptes de la délégation et du patrimoine.

L'année 2014 fait apparaître les nouveaux engagements contractuels suivants :

- le déploiement du dispositif de télé-relève des compteurs avec pose de récepteurs sur les points hauts et remplacement des compteurs par des nouveaux compteurs équipés d'émetteurs,
- la mise en place d'un accueil physique en Mairie après l'envoi des factures,
- l'amélioration du rendement de réseau grâce à l'utilisation de la sectorisation.

Les perspectives techniques pour l'avenir consistent à :

- accompagner la collectivité dans la réalisation de son schéma directeur,
- commencer un programme de renouvellement de canalisations vétustes,
- installer des pré-localisateurs fixes à technologie radio.

Pour information, en 2014

- 45 fuites d'eau ont été réparées,
- 9 branchements neufs réalisés,
- 20 branchements vétustes renouvelés.

Au total :

- 3022 branchements d'eau potable étaient comptabilisés sur la Commune avec 2943 clients desservis au 31 décembre.

Le réseau d'eau potable s'étend sur 89,871 km et 371 065 m3 d'eau ont été facturés en 2014.

- Au total, -1.5% de volumes consommés par rapport à 2013.

Présentation du rapport annuel 2014 de la Communauté de Communes entre Somme et Loire

Mme la Députée-Maire indique que le rapport est consultable en Mairie et qu'il sera transmis par mail aux élus. La parole est donnée à M. CENARD pour présenter la nouvelle déchèterie.

M. CENARD indique que la déchèterie est inaugurée le 6 novembre et que cette nouvelle déchèterie suscite beaucoup de débats. De nombreux mécontentements sont formulés. Il rappelle que c'est un projet ancien et que le choix du lieu est pour lui judicieux. Il est avéré que l'espace disponible génère des contraintes de circulation et la réglementation impose des normes de sécurité importantes notamment au niveau des bennes de réception, ce qui oblige à de nouvelles habitudes.

Les autres éléments de mécontentement concernent le dépôt des déchets verts qui doit également être réalisé dans des bennes. Le dépôt de déchets verts à même le sol n'est plus possible réglementairement.

Mme la Députée-Maire répond qu'effectivement le dépôt des déchets verts est tout de même très compliqué.

M. CENARD indique qu'il en convient et que des solutions sont recherchées pour déposer différemment les végétaux.

Schéma de mutualisation

Mme la Députée-Maire indique que le schéma de mutualisation a été transmis à chaque élu pour pouvoir en prendre connaissance. Ce schéma sera soumis à délibération lors du prochain Conseil Municipal. Elle précise qu'il est intéressant de pouvoir mutualiser les moyens entre les Communes.

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Mme la Députée-Maire indique que c'est un sujet important. Le territoire de Bourbon-Lancy est en dérogation et la carte présentée par la Préfecture met le territoire de Bourbon-Lancy avec Gueugnon. Elle propose d'effectuer un débat avant un prochain Conseil Municipal.

Mme la Députée-Maire demande à la Communauté de Communes d'obtenir des éléments chiffrés des services de l'Etat afin d'apporter une vraie vision dans le cas d'une fusion avec Gueugnon. Lors des échanges entre les élus de la Communauté de Communes, il existait une vision plutôt côté Nièvre avec Luzy ou côté Allier. Elle rappelle que pour pouvoir avancer sur ce sujet il est nécessaire d'avoir des services de l'Etat des différents départements des données chiffrées et des évaluations sur les taxes.

M. CENARD répond qu'il entend bien ce qui est dit, il veut toutefois que chacun sache que la problématique d'élargissement des Communautés de Communes est une problématique qui doit être portée par les Communautés de Communes et par les élus des Communes qui les composent. Un débat a eu lieu en bureau communautaire afin que chacun puisse se prononcer sur la façon dont il concevait les possibilités d'élargissement. Les regroupements proposés l'ont été en tenant compte des bassins de vie car les regroupements pour qu'ils soient efficaces doivent correspondre à des projets de territoire.

M. CENARD évoque les différents consensus proposés et indique que le projet de regroupement avec Gueugnon ne ressortait pas des débats. De ce fait, il précise avoir fait un courrier au Préfet pour l'avertir de la démarche qui faisait consensus au sein de la Communauté de Communes. Le Préfet a répondu qu'il n'y avait pas d'obligation de se conformer au regroupement proposé.

M. CENARD précise qu'il tient à ce que le débat reste ouvert et présente son avis sur les différents regroupements possibles.

Mme la Députée-Maire indique qu'aujourd'hui il est nécessaire d'avoir des chiffres et de connaître la fiscalité. Il faut absolument éviter de rester seul. Elle ajoute que pour pouvoir trancher, il est obligatoire de détenir des données chiffrées pour les différents scénarios.

M. DRAPIER trouve que c'est un sujet passionnant et qu'en tant que Conseiller il souhaiterait pouvoir participer au débat. Il ne faut pas oublier que ce sont des enjeux qui doivent être portés.

Mme la Députée-Maire répond qu'il est nécessaire d'avoir tous les éléments pour pouvoir avancer.

Projet de restaurant scolaire

Mme la Députée-Maire présente le projet de restaurant scolaire à Saint Denis qui est projeté afin que chacun puisse en prendre connaissance.

Mme la Députée-Maire indique que le Cabinet Davy&Pluriel a été retenu. La solution retenue est une nouvelle construction face au petit immeuble. Le bâtiment sera composé d'un restaurant, une salle polyvalente, un parking de 22 places et une terrasse bois. Des consultations sont en cours. La maîtrise d'œuvre débutera fin novembre. Elle précise que des réunions de travail seront proposées.

M. LOUIS souhaite savoir si le potager va disparaître.

Mme la Députée-Maire répond que non, il sera juste déplacé.

Projet multi-accueil

Mme la Députée-Maire indique que le projet avance, un travail est effectué avec l'ATD et la SEM Val de Bourgogne. La maîtrise d'ouvrage déléguée est confiée à la SEM Val de Bourgogne.

Projet marché couvert et parking

Mme la Députée-Maire précise que la Municipalité est accompagnée par l'ATD sur ce dossier, 4 versions ont été proposées. Le choix est la création d'un parking à la place de l'ex magasin GTout et le marché couvert sera dans l'espace Bourbon-Expo. Le cabinet d'architectes n'est pas retenu.

Projet d'activités « motricité » pour les enfants de 3 à 5 ans

De nouvelles activités sportives sont proposées aux petits jusqu'à la fin de l'année par les éducateurs sportifs municipaux. Cette activité est expérimentale et sera peut-être proposée par la suite si elle fonctionne.

Inauguration de la déchèterie

Mme la Députée-Maire indique que l'inauguration se déroulera le 6 novembre. Elle informe qu'elle ne sera pas présente. Elle rappelle le soutien important de la Commune de Bourbon-Lancy à la Communauté de Communes et précise que le coût des travaux réalisés pour l'aménagement de la voie et de la raquette d'accès à la déchèterie s'élève à 129 000 €.

Exposition

Une exposition est en cours salle Pingré sur le 70^{ème} anniversaire du vote des femmes, les écoles doivent s'y rendre. **Mme la Députée-Maire** indique qu'elle est réalisée par les services municipaux et que c'est une exposition d'une grande qualité.

Ouverture de la saison culturelle

Mme la Députée-Maire informe que la saison culturelle débutée le 7 novembre avec un concert de Francesca SOLLEVILLE.

M. LOUIS précise que l'artiste vient avec 2 chanteurs. Ce sont tous des chanteurs à texte. Le spectacle est 20 heures, il est gratuit.

Il informe qu'il regrette que l'exposition présentée précédemment n'apparaisse pas sur le site de l'Office de Tourisme. Le spectacle de Francesca SOLLEVILLE et l'exposition 14-18 n'apparaissent pas non plus.

Mme la Députée-Maire précise que le site facebook de la Commune fonctionne bien et que la fréquentation augmente.

Invitations diverses

- 11 novembre 2015 – Journée nationale de la commémoration de la Victoire et de la Paix, jour de l'Armistice de 1918 et de l'hommage à tous les morts pour la France
9 h – dépôt de gerbes à « Maringes » avec participation de la batterie-fanfare
11 h 15 – Place de l'Eglise - rassemblement pour le départ du défilé, avec la participation de la Société Philharmonique
(trajet du défilé : Place de l'Eglise – Rue du Docteur Pain – Place de la République – Monument de 1870 – Rue du Commerce – Rue de la Mairie – Monument 14-18, 39-45)
Cérémonie au monument Place de la Mairie*
- 12 novembre 2015 – Gourmand'art – 20h30 - Espace Culturel Saint Léger – en collaboration avec l'ARC
« Artistes Femmes – Femmes Artistes »*
- 18 novembre 2015 – Dédicace de Didier CORNAILLE – de 15h à 17h - Médiathèque
« L'atelier de Capucine »*
- 22 novembre 2015 – Les frères Panini – épisode 2 – 15h30 - Espace Culturel Saint Léger
Cirque*
- 27 novembre 2015 – Ben Toury – 20h30 – Espace Culturel Saint Léger
Pianiste, harmoniste, chanteur*

Avant de clore la séance, **Mme la Députée-Maire** informe que depuis le 2 novembre le self ludique est ouvert à Saint Denis et Pierre et Marie Curie.

Mme la Députée-Maire souhaite que les élus puissent visiter ces sites.

M.JOLY complète qu'il est nécessaire d'avoir un temps d'adaptation.

Mme la Députée-Maire ajoute que c'est une découverte pour les enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.